

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1311-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 6 mai 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 1311-2024 autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux de construction et d'amélioration au bâtiment du Palace et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 15 109 220 \$ et un emprunt de 13 370 000 \$ ».
2. Que ledit règlement a reçu les approbations suivantes :
 - a. des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville, en date des 27, 28, 29, 30 et 31 mai 2024; et
 - b. l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 4 juillet 2024.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi.

Donné à Granby, ce 12 juillet 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 12 juillet 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 12 juillet 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier